

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 21 novembre 2025
Arrêté portant mise à jour du
Plan local d'urbanisme de la
commune de Boisseuil
N° 27478

VO le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L.221-1 et L.221-10
VO la délibération en date du 26 septembre 2025
approuvant le Plan local d'urbanisme de Boisseuil.
VO notamment les documents et les plans annexes, à
savoir :
- le plan des servitudes d'utilité publique de la commune
de Boisseuil.
- le plan des servitudes d'utilité publique de la commune
de Boisseuil.
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les
annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la
commune de Boisseuil.

ARRÊTÉ
ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil sont
mise à jour au vu des documents annexes au présent arrêté.
A cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, la décision suivante :
- La mise à jour des servitudes d'utilité publique notamment la servitude d'utilité
publique de protection des domaines publics formés (SU) servitude par son
gestionnaire.
ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du
public à la mairie de Boisseuil et au siège de Limoges Métropole à la date du présent
arrêté.
ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Boisseuil et au siège de
Limoges Métropole, durant un mois.
Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 21/11/2025

Publié le vendredi 21 novembre 2025
N° 27478

Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025



27478.pdf
(.pdf, 388,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**